

REPUBLIQUE
FRANCAISEDEPARTEMENT
Charente-
MaritimeDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUASéance du 27 septembre 2022

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	
Afférents au Conseil Municipal	19
en exercice	19
Nombre de présents	15
Nombre de votants	17
Date de la convocation	23 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt- septembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre- -Monsieur BONDoux Guillaume- Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Monsieur LATREUILLE Alain - Madame BERUSSEAU Evelyne- -

Excusés : Madame CHAPRON Christine (a donné pouvoir à Monsieur KECHIDI)- Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU)

Absents : Madame STRADY Emmanuelle - Monsieur VICI Laurent - -

A été nommé secrétaire de séance : Béatrice ORTEGA

2022 09 77 Marchés Aménagement Agence Postale – logement RDC rue Samuel Champlain – assurances – création d'une commission ad hoc en charge de ces consultations

Monsieur le Maire expose que trois consultations sont en cours.

Agence postale : prévu au budget pour l'ensemble des travaux : 68 340 € TTC (dont les études). Le marché comporte 10 lots : 1 Maçonnerie -2 Menuiseries extérieures – 3 Plâtrerie isolation – 4 Electricité chauffage ventilation – 5 Plomberie sanitaire - 6 Menuiseries intérieures – 7 Faïence – 8 Revêtements peinture - 9 Serrurerie- 10 Alarme Vidéoprotection.

Appartement RDC rue Samuel Champlain : prévu au budget pour l'ensemble des travaux : 115 900.00 € TTC (dont les études).

Le marché comporte 9 lots : 1 Maçonnerie Echafaudage - 2 Menuiseries extérieures – 3 Plâtrerie isolation – 4 Electricité chauffage ventilation - 5 Plomberie sanitaire – 6 Menuiseries intérieures – 7 Etanchéité carrelage faïence – 8 Revêtements peinture – 9 Traitements.

Assurances communales : 4 lots : 1 Dommages aux biens et risques annexes -2 : Responsabilité Générale et risques annexes – 3 Protection juridique et risques annexes - 4 Véhicules à moteur et risques annexes.

La date limite de remise des offres est prévue le 10 octobre 2022 à 12h00 pour les marchés agence postale et logement rue Samuel Champlain et le 14 octobre 2022 pour le marché renouvellement des contrats d'assurances communales.

Selon l'article L.2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former des commissions permanentes (durant tout le mandat) ou temporaires et consacrées à un thème transversal (recouvrant plusieurs commissions) ou un objet précis (marché public).

Le conseil municipal fixe le nombre de membres au sein de chaque commission.

Dans les communes de plus de 1000 habitants, chaque commission doit être composée à la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus. Le conseil municipal recherche la pondération qui reflète le plus fidèlement sa composition.

Ces commissions sont présidées de fait par Monsieur le Maire et sont appelées à débattre et préparer les décisions soumises au conseil municipal.

Monsieur le Maire propose la constitution d'une commission ad hoc relative aux trois consultations mentionnées ci-dessus.

Le vote de désignation des membres a lieu au scrutin de liste à bulletin secret, mais sur ce dernier point le conseil municipal peut à l'unanimité de ses membres présents et représentés décider de ne pas y avoir recours.

Monsieur le Maire propose de définir à 5 le nombre de membres de la commission ad hoc.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide d'arrêter à cinq le nombre de conseillers municipaux membres de la commission ad hoc.

Une liste unique est déposée comme suit :

Madame Béatrice ORTEGA – Monsieur Stéphane DELAGE – Monsieur Michel REY – Monsieur Farid KECHIDI – Madame Evelyne BERUSSEAU.

Monsieur le Maire constate que les règles de pluralité sont respectées

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de renoncer au scrutin de liste à bulletin secret.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, proclame élus Madame Béatrice ORTEGA – Monsieur Stéphane DELAGE – Monsieur Michel REY – Monsieur Farid KECHIDI – Madame Evelyne BERUSSEAU.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme, Publiée site internet le 30/09/22

Le GUA, le 28 septembre 2022, Le Maire, Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil municipal

